

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 727**9 juillet 2003****SOMMAIRE**

Agripromotion S.A., Luxembourg	34861	FEN-Portfolio S.A.H., Luxembourg	34855
Alcofin S.A., Luxembourg	34867	FEN-Portfolio S.A.H., Luxembourg	34855
Aphrodite, S.à r.l., Luxembourg	34878	Fidei Consult S.A., Luxembourg	34895
Aran Hotels, S.à r.l., Luxembourg	34869	Fin 2001 S.A., Luxembourg	34879
Artemis Fine Arts S.A., Luxembourg	34863	Fin Scutum S.A., Luxembourg	34867
Atlantis Consulting S.A., Clémency	34861	Fincoil Investissement S.A., Luxembourg	34851
Atlas Copco Reinsurance S.A., Luxembourg	34866	Finpelts S.A., Luxembourg	34866
Atoll Participations S.A., Luxembourg	34868	Forres Management S.A., Luxembourg	34887
B & B Bepuvo Holding S.A., Luxembourg	34877	G. Di Veroli & Fils Holding S.A., Luxembourg	34868
B & B Bepuvo Holding S.A., Luxembourg	34877	Geodesia S.A., Luxembourg	34856
B & B Bepuvo Holding S.A., Luxembourg	34877	Geodesia S.A., Luxembourg	34858
B & B Bepuvo Holding S.A., Luxembourg	34877	Ger-Trans A.G., Luxembourg	34863
BBVA Investment Advisory Company, Luxembourg	34880	Gérifonds Floor Fund Management Company (Luxembourg) S.A. Holding, Luxembourg	34894
BBVA Investment Advisory Company, Luxembourg	34881	Global Fresh, S.à r.l., Ettelbruck	34888
Becolux S.A., Born	34895	Groupe Européen d'Investissements Holding S.A., Luxembourg	34884
Brooklyn Bridge Company S.A., Luxembourg	34870	Gubbio, S.à r.l.	34884
Burolux S.A., Bettembourg	34870	Hinpal S.A., Luxembourg	34864
Burolux S.A., Bettembourg	34871	I.G.I.H., International Glass Insulator Holding S.A., Luxembourg	34851
Capital International Fund, Sicav, Luxembourg	34885	Ikano Funds, Sicav, Luxembourg	34896
Carocar S.A., Luxembourg	34868	Império Bonança - Companhia de Seguros S.A., Bertrange	34884
Caval Sports, S.à r.l., Luxembourg	34863	Interni, S.à r.l.	34882
CGRH, S.à r.l., Mamer	34876	Intertech Company, S.à r.l.,	34862
Cité Gérance, S.à r.l., Luxembourg	34869	Investolux S.A., Luxembourg	34893
COFI, Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie S.A.H., Luxembourg	34870	Island Properties S.A., Luxembourg	34867
COFI, Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie S.A.H., Luxembourg	34870	Katai Investment S.A., Luxembourg	34883
Compagnie d'Investissements Immobiliers S.A.H., Luxembourg	34866	Kimba Holdings, S.à r.l.	34885
Coparfin S.A., Luxembourg	34862	Koekken S.A., Luxembourg	34861
Deminor Luxembourg S.A., Luxembourg	34867	Kroinv S.A., Luxembourg	34894
Du Fort Investors S.A., Luxembourg	34876	Leisure Holding S.A., Luxembourg	34871
Dualon International Holding S.A., Luxembourg	34869	Leisure Holding S.A., Luxembourg	34875
E.I. Eurinvestment S.A., Luxembourg	34867	Lenoir et Mernier Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	34860
Euro Integrating Systems, S.à r.l., Luxembourg	34881	Lenoir et Mernier Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	34861
Euro Integrating Systems, S.à r.l., Luxembourg	34882	Libourg SCI, Luxembourg	34864
Europortal S.A., Luxembourg	34875	Linter S.A., Luxembourg	34876
FEN-Portfolio S.A.H., Luxembourg	34855		

Lower Basin Holding S.A., Luxembourg	34887	Photoprint S.A., Luxembourg	34862
Lurom International S.A., Luxembourg	34883	Pikata S.A.H., Luxembourg	34850
Luxembourg Cargo Agency, S.à r.l., Ettelbruck . .	34888	Prada Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	34858
Magnoliabird Invest S.A., Luxembourg	34883	Prada Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	34859
Maquilux, S.à r.l., Berchem	34895	Prada Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	34859
Marsh Management Services S.A., Luxembourg . .	34896	Prada Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	34859
Marsh Management Services S.A., Luxembourg . .	34896	Promotions et Participations International S.A., Luxembourg	34866
Melk-Zenter S.A., Angelsberg	34850	Ranium International S.A., Luxembourg	34883
Mezzanine Management Central Europe Invest- ment S.A., Luxembourg	34888	Sereco R.E. S.A., Senningerberg	34852
Mezzanine Management Central Europe Invest- ment S.A., Luxembourg	34891	Sereco R.E. S.A., Senningerberg	34853
Middle East Energy Investments S.A., Luxem- bourg	34863	Softwheels S.A., Oberanven	34891
Milagro Holding S.A., Luxembourg	34868	Soluport S.A.H., Luxembourg	34887
Montecaro Holding S.A., Luxembourg	34854	Techno Industrie Holding S.A., Luxembourg	34868
Montecaro Holding S.A., Luxembourg	34855	Tranquera Investments S.A., Luxembourg	34869
Movilliat Construction S.A., Windhof	34853	Uchimata Holding S.A., Luxembourg	34869
Movilliat Construction S.A., Windhof	34853	Webstar Financial S.A., Luxembourg	34863
New Media Concept S.A., Luxembourg	34851	Zender International S.A., Luxembourg	34862
Olive Oil Factory S.A., Luxembourg	34884	Zender International S.A., Luxembourg	34862
		Zeus, S.à r.l., Luxembourg	34885

MELK-ZENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 4A, rue de l'Ecole.
R. C. Luxembourg B 56.830.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration,
tenue au siège de la Société, en date du 24 avril 2003*

Nomination d'un administrateur-délégué avec co-signature obligatoire

Le conseil d'administration prend à l'unanimité la décision d'attribuer la fonction d'administrateur-délégué avec co-signature obligatoire à Monsieur Jörg-Peter Hartig, ingénieur, demeurant à D-Rascheid, St. Annastrasse, 17.

Fait à Angelsberg, le 24 avril 2003.

Pour extrait sincère et conforme

A. Lies / J.-B. Tholl / J.-P. Hartig

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 12 juin 2003, réf. DSO-AF00059. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(034585.3/832/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

PIKATA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.263.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration du 4 février 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Virginia Matagne en remplacement de Madame Judith Petitjean et du Conseil d'administration du 13 mai 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 17 février 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme en remplacement de Madame Virginia Matagne. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour PIKATA S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034258.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

FINCOIL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 84.380.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(033920.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

I.G.I.H., INTERNATIONAL GLASS INSULATOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 62.547.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 23 mai 2003, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2003, vol. 877, fol. 41, case 12, que la société anonyme I.G.I.H., INTERNATIONAL GLASS INSULATOR HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 62.547, constituée suivant acte notarié en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 246 du 16 avril 1998, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 29 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 719 du 5 octobre 1998, au capital social de un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un euros et quinze cents (1.487.361,15 EUR) divisé en soixante (60) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et trente-cinq cents (24.789,35 EUR) chacune, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme I.G.I.H., INTERNATIONAL GLASS INSULATOR HOLDING S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 juin 2003.

J.-J. Wagner.

(033638.3/239/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

NEW MEDIA CONCEPT S.A., Société Anonyme.**Capital social: 100.000,- EUR.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 79.346.

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 9 mai 2003

L'an deux mille trois, le neuf mai, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société NEW MEDIA CONCEPT S.A. avec siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Feite, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Stefano Giuffra, expert-comptable, demeurant au Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Vanessa Roda, employée privée, demeurant à Thionville.

Monsieur le Président expose:

1. qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau, sera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau.

2. qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

3. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Acceptation de la démission des administrateurs M. Rob. Nuij, M. Philippe Constant, M. Thierry Micha.
2. Nomination de nouveaux administrateurs en remplacement des précédents.

Première résolution

3. L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs M. Rob Nuij, M. Philippe Constant, M. Thierry Micha.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateurs, pour la durée de six ans:

- Monsieur Guy Feite, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, administrateur de classe A.
- Monsieur Stefano Giuffra, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, administrateur de classe B.
- Mademoiselle Vanessa Roda, employée privée, demeurant à Thionville, administrateur de classe B.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance s'est levée.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01651. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033488.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

SERECO R.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 43.830.

L'an deux mille trois, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SERECO R.E. S.A., une société anonyme établie à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, R.C.S. Luxembourg section B numéro 43.830, constituée sous la dénomination de NORFIN REASSURANCE S.A., suivant acte de Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 348 du 31 juillet 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 176 du 19 février 2003.

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Marco Pescarolo, «finance manager», avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Salvatore Tosiani, «assistant manager» avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

Le Bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 9 des statuts afin de fixer le début de l'exercice social au 1^{er} septembre pour finir le 31 août, et exceptionnellement, la première clôture des comptes annuels est réduite à 8 mois, à savoir du 1^{er} janvier au 31 août 2003 .

2. Modification de l'article 10 des statuts afin de fixer en conséquence la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au deuxième jeudi du mois de janvier à 9.00 heures;

3. Coordination des statuts de la société;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence; ladite liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés, le Bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

III. - Que le capital social intégral est représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été auparavant dûment informés et pris connaissance de l'ordre du jour, de sorte que des convocations préalables n'étaient pas requises.

IV.- Que la présente assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 9 des statuts comme suit:

«L'exercice social commence le premier septembre pour se terminer le trente et un août de l'année suivante.»

Cette décision est applicable à partir du 1^{er} septembre 2003. Suite à la modification de l'exercice social, l'exercice en cours est réduit à 8 mois, à savoir du 1^{er} janvier au 31 août 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 10 des statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira le deuxième jeudi du mois de janvier à 9.00 heures du matin à Senningerberg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à dix heures.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Pescarolo, F. Stolz-Page, S. Tosiani, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, vol. 139S, fol. 19, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(030359.3/230/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

**SERECO R.E. S.A., Société Anonyme,
(anc. NORFIN REASSURANCE S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 43.830.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 645 du 28 mai 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(030361.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

MOVILLIAT CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 49.956.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

Signature.

(034194.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

MOVILLIAT CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 49.956.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Windhof le 2 juin 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au réviseur de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été adoptés.

Le résultat de l'exercice est de EUR 738.520,37. L'Assemblée a décidé d'affecter à la réserve pour impôt sur la fortune imputé 40.000,- EUR et de reporter le solde: 698.520,37 EUR.

Administrateurs

Monsieur Jules Movilliat, demeurant à B-6717 Attert, Impasse du Meunier, 192

Madame Françoise Movilliat, demeurant à B-6700 Arlon, rue de Diekirch, 75

Mademoiselle Sophie Movilliat, demeurant à B-6717 Attert, Impasse du Meunier, 192

Réviseur d'entreprises

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, L-2013 Luxembourg, boulevard de la Foire, 5.

Windhof, le 2 juin 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034198.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

MONTECARO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.266.

L'an deux mille trois, le seize juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MONTECARO HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 44.266, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire alors de résidence à Differdange, en date du 24 juin 1993, publié au Mémorial C numéro 415 du 10 septembre 1993, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse Biel, prénommé, en date du 29 août 1995, publié au Mémorial C numéro 574 du 10 novembre 1995 et suivant résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 22 janvier 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial C 995 du 29 juin 2002.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix-huit mille (18.000) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président signale que chaque action avait une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) et que le capital était de dix-huit millions de francs (LUF 18.000.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) actions, que ce capital a été converti et augmenté à quatre cent cinquante mille euros (€ 450.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 22 janvier 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial C 995 du 29 juin 2002.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 2.106.000,00 (deux millions cent six mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 450.000,00 (quatre cent cinquante mille euros) à EUR 2.556.000,00 (deux millions cinq cent cinquante-six mille euros), à prélever sur le résultat reporté, sans création d'actions nouvelles par augmentation de la valeur nominale des actions pour la porter de son montant actuel de EUR 25,00 (vingt-cinq euros) à EUR 142,00 (cent quarante-deux euros);

2) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions cent six mille euros (€ 2.106.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante mille euros (€ 450.000,-) à deux millions cinq cent cinquante-six mille euros (€ 2.556.000,-). Cette augmentation se fait par prélèvement sur le résultat reporté, sans création d'actions nouvelles. La valeur nominale des actions est portée de son montant actuel de vingt-cinq euros (€ 25,-) à cent quarante-deux euros (€ 142,-).

Il résulte du bilan arrêté au 31 décembre 2002 que le résultat reporté est suffisant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article trois (3) des statuts a désormais la teneur suivante:

«Art. 3.

Le capital social est fixé à deux millions cinq cent cinquante-six mille euros (€ 2.556.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de cent quarante-deux euros (€ 142,-) chacune.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2003, vol. 888, fol. 87, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2003.

F. Kessler.

(034303.3/219/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

MONTECARO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 44.266.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 juin 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2003.

F. Kessler.

(034306.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

FEN-PORTFOLIO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.937.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

FEN-PORTFOLIO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(034609.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

FEN-PORTFOLIO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.937.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

FEN-PORTFOLIO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(034611.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

FEN-PORTFOLIO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.937.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

FEN-PORTFOLIO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(034614.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

**GEODESIA, Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.320.

L'an deux mille trois, le dix juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GEODESIA, avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié, en date du 9 juin 1995, publié au Mémorial Recueil C numéro 431 du 5 septembre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929.

2. Le cas échéant, modification de l'article 3 des statuts en omettant la dernière partie de la dernière phrase qui fait référence à la loi du 31 juillet 1929.

3. Suppression de la valeur nominale des actions.

4. Changement de la monnaie d'expression du capital social de francs suisses en euros au cours de change au 2 juin 2003 de 1 CHF=0,65552221 EUR, de manière à ce que le capital social actuel de CHF 55.000, représenté par 1.100 actions sans désignation de valeur nominale, soit remplacé par un capital social nominal de EUR 36.053,72 représenté par 1.100 actions sans désignation de valeur nominale.

5. Réduction du capital social à concurrence de EUR 5.053,72 pour porter le capital d'un montant de EUR 36.053,72 à EUR 31.000, par réduction du pair comptable des actions existantes, en vue de compenser les pertes réalisées et existantes au 31 décembre 2001, telles qu'elles ressortent du bilan approuvé lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2002.

6. Echange des 1.100 actions existantes contre 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune réparties comme suit:

- FIDCORP LIMITED 308
- Monsieur Pierre Lentz 1
- Monsieur John SEIL 1

7. Instauration d'un capital autorisé de EUR 10.000.000 avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

8. Fixation d'une nouvelle date d'échéance du capital autorisé.

9. Refonte de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 juin 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou

convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

10. Suppression de l'article 6 des statuts et renumérotation des articles suivants.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts en omettant la dernière partie de la dernière phrase qui fait référence à la loi du 31 juillet 1929.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de francs suisses en euros au cours de change au 2 juin 2003 de 1 CHF=0,65552221 EUR, de manière à ce que le capital social actuel de CHF 55.000, représenté par 1.100 actions sans désignation de valeur nominale, soit remplacé par un capital social nominal de EUR 36.053,72 représenté par 1.100 actions sans désignation de valeur nominale.

La preuve du cours existant entre le franc suisse et l'euro au 2 juin 2003 a été rapportée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide également de changer tous les comptes dans les livres de la société de francs suisses en euros.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 5.053,72 pour ramener le capital d'un montant de EUR 36.053,72 à EUR 31.000, par réduction du pair comptable des actions existantes, en vue de compenser les pertes réalisées et existantes au 31 décembre 2001, telles qu'elles ressortent du bilan approuvé lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2002.

Cinquième résolution

En conséquence, l'assemblée décide d'échanger les 1.100 actions existantes contre 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune réparties comme suit:

- FIDCORP LIMITED 308
- Monsieur Pierre Lentz 1
- Monsieur John Seil 1

Sixième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 10.000.000 avec émission d'actions nouvelles et autorise le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 juin 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 6 des statuts.

Neuvième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de renuméroter les articles suivants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents Euros (800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, A. Uhl, P. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, vol. 17CS, fol. 96, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

G. Lecuit.

(034797.3/220/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

GEODESIA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

G. Lecuit.

(034799.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

**PRADA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
filiale de PRADA HOLDING N.V., Amsterdam,
(anc. PRADA HOLDING B.V.).
Capital souscrit: 100.000,- EUR.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 66.895.

Les comptes annuels consolidés de l'exercice se terminant le 31 décembre 1998 de la société PRADA HOLDING B.V. (anc. PRAPAR B.V.), enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05792, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

En application de l'article 314 de la section XVI de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, PRADA LUXEMBOURG, S.à r.l., qui est société mère et en même temps une entreprise filiale, est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion du fait que sa propre entreprise mère, PRADA HOLDING B.V. (anc. PRAPAR B.V.), Amsterdam, relève du droit d'un Etat membre de la Communauté Européenne et que toutes les conditions dudit article 314 sont réunies.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

Signature.

(034564.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

**PRADA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
filiale de PRADA HOLDING N.V., Amsterdam,
(anc. PRADA HOLDING B.V.).
Capital souscrit: 100.000,- EUR.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 66.895.

—
Les comptes annuels consolidés de l'exercice se terminant le 31 décembre 1999 de la société PRADA HOLDING B.V., enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05794, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

En application de l'article 314 de la section XVI de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, PRADA LUXEMBOURG, S.à r.l., qui est société mère et en même temps une entreprise filiale, est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion du fait que sa propre entreprise mère, PRADA HOLDING B.V., Amsterdam, relève du droit d'un Etat membre de la Communauté Européenne et que toutes les conditions dudit article 314 sont réunies.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

Signature.

(034562.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

**PRADA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
filiale de PRADA HOLDING N.V., Amsterdam,
(anc. PRADA HOLDING B.V.).
Capital souscrit: 100.000,- EUR.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 66.895.

—
Les comptes annuels consolidés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2000 de la société PRADA HOLDING B.V., enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05795, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

En application de l'article 314 de la section XVI de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, PRADA LUXEMBOURG, S.à r.l., qui est société mère et en même temps une entreprise filiale, est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion du fait que sa propre entreprise mère, PRADA HOLDING B.V., Amsterdam, relève du droit d'un Etat membre de la Communauté Européenne et que toutes les conditions dudit article 314 sont réunies.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

Signature.

(034566.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

**PRADA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
filiale de PRADA HOLDING N.V., Amsterdam,
(anc. PRADA HOLDING B.V.).
Capital souscrit: 100.000,- EUR.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 66.895.

—
Les comptes annuels consolidés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2001 de la société PRADA HOLDING N.V. (anc. PRADA HOLDING B.V.), enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05798, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

En application de l'article 314 de la section XVI de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, PRADA LUXEMBOURG, S.à r.l., qui est société mère et en même temps une entreprise filiale, est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion du fait que sa propre entreprise mère, PRADA HOLDING N.V. (anc. PRADA HOLDING B.V.), Amsterdam, relève du droit d'un Etat membre de la Communauté Européenne et que toutes les conditions dudit article 314 sont réunies.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

Signature.

(034568.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

LENOIR ET MERNIER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 10.919.

L'an deux mille trois, le douze mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. SOCIETE NOUVELLE LENOIR & MERNIER S.A., ayant son siège social à F-08120 Bogny-sur-Meuse, 44, rue Helmut Laurent, inscrite au B.C. de Charleville-Mézières sous le numéro 85 B 32, ici représentée par Monsieur Philippe Jarlot, nommé ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 mai 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. Monsieur Philippe Jarlot, administrateur, né à Eteignières (France), le 29 mai 1951, demeurant à F-08000 Charleville-Mézières, 86bis, route de Montherné.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée LENOIR & MERNIER LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à Pétange, constituée suivant acte notarié, en date du 27 mars 1973, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 103 du 15 juin 1973, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 5 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1007 du 29 décembre 1999;

- Qu'aux termes d'une cession de parts sous seing privé, intervenue en date du 10 septembre 2002, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé par Madame Valérie Weber, veuve de Nicolas Schranck, demeurant à L-4678 Niedercorn, 7, rue Titellberg, 25 parts sociales à Monsieur Philippe Jarlot, prénommé, au prix de EUR 687,30 quittancés.

- Que le cessionnaire est devenu propriétaire des parts cédées et est subrogé dans tous les droits et obligations de l'ancien associé, attachés aux parts cédées à partir du 10 septembre 2002;

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés acceptent ladite cession de parts.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune qui se répartissent comme suit:

1. SOCIETE NOUVELLE LENOIR & MERNIER S.A., ayant son siège social à F-08120 Bogny-sur-Meuse, 44, rue Helmut Laurent, quatre cent soixante-quinze parts sociales	475
2. Monsieur Philippe Jarlot, administrateur, demeurant à F-08000 Charleville-Mézières, 86bis, route de Montherné, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cinq cents parts sociales	500»

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{ère} phrase**

Le siège social est établi à Luxembourg.»

Quatrième résolution

Les associés décident d'accepter la démission du comité de gérance, à savoir:

- Monsieur Jean-François Liesch, ingénieur, demeurant à L-8055 Bertrange, 35, rue Dicks,
 - Monsieur Sylvain Schmit, directeur, demeurant à B-6791 Athus, 26, rue Belle-Vue,
 - Monsieur Alain Henneghien, directeur, demeurant à B-7600 Péruwelz, 20, rue de Blaton,
- et leur accordent pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer un nouveau gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe Jarlot, prénommé.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Sixième résolution

Les associés décident de révoquer Monsieur Jean-Louis Flodrops, ingénieur des mines, demeurant à F-08000 Charleville-Mézières, 11B, Petite rue de Belair de son mandat de directeur technique et lui accordent pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Que Monsieur Philippe Jarlot, prénommé, en sa qualité de gérant, déclare accepter ladite cession de parts au nom et pour le compte de la société et dispenser la cédante de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cents Euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Jarlot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, vol. 17CS, fol. 80, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2003.

G. Lecuit.

(034853.3/220/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

LENOIR ET MERNIER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 10.919.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2003.

G. Lecuit.

(034854.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

KOEKKEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 61.498.

Le bilan au 31 août 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF06453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2003.

Signature.

(034163.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

AGRIPROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 87.176.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(034229.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

ATLANTIS CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 8, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 71.767.

La situation relative au rapport final du liquidateur du 7 février 2002, enregistrée à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05383, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(034372.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

INTERTECH COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange, 123, rue Sainte Barbe.
R. C. Luxembourg B 29.448.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(034374.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

PHOTOPRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.211.

Les comptes de clôture au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2003, vol. 17CS, fol. 95, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(034486.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

COPARFIN, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 47.480.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour COPARFIN, Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(034571.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

ZENDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 56.102.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour ZENDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(034577.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

ZENDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 56.102.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour ZENDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(034575.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

MIDDLE EAST ENERGY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.527.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour MIDDLE EAST ENERGY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(034573.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

GER-TRANS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 34.015.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour GER-TRANS A.G., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(034578.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

ARTEMIS FINE ARTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 8.935.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour ARTEMIS FINE ARTS, Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(034590.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

WEBSTAR FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 82.942.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034618.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

CAVAL SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 54.379.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034612.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

HINPAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 84.616.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(034528.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

LIBOURG SCI, Société Civile Immobilière Familiale.

Siège social: L-2445 Luxembourg, 46, rue des Roses.
R. C. Luxembourg B 94.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean Schiltz, ingénieur, demeurant à L-2445 Luxembourg, 46, rue des Roses, né à Luxembourg, le 3 avril 1951 et son épouse,
- 2.- Madame Monique Feltz, magistrat, demeurant à L-2445 Luxembourg, 46, rue des Roses, née à Luxembourg, 20 août 1953,

Lesquels comparants, présents comme dit ci-avant ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile familiale qu'ils vont constituer entre eux:

1. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société prendra la dénomination de LIBOURG SCI.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

2. Apports, Capital, Parts Sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à dix mille Euros (10.000,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Jean Schiltz, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Monique Feltz, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts	100

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises à des tiers ou non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les as-

sociés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les co-propriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

3. Gestion de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

4. Assemblée générale

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé à l'article 13, alinéas 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

5. Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 2003 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

6. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.100,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean Schiltz, prénommé, lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle, y compris prendre hypothèque et donner mainlevée.

2.- Le siège de la société est établi à L-2445 Luxembourg, 46, rue des Roses.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Schiltz, M. Feltz, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, vol. 139S, fol. 16, case 6. – Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 juin 2003.

P. Decker.

(034791.3/206/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

FINPELTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 72.270.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(034531.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 42.080.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034623.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

PROMOTIONS ET PARTICIPATIONS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 84.453.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034625.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

ATLAS COPCO REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 22.344.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003

Signature.

(034421.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

DEMINOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 72.337.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(034534.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

E.I. EURINVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 47.496.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(034538.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

FIN SCUTUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 66.903.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(034540.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

ISLAND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 40.627.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(034542.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 juillet 2003.

ALCOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 67.546.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(034544.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 juillet 2003.

ATOLL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 76.871.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(034545.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

CAROCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.601.

—
Le bilan rectifié au 30 juin 2002 (réf. du premier dépôt: AB/02508 daté du 25 février 2003), enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

CAROCAR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(034595.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

MILAGRO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.679.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

MILAGRO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(034596.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

G. DI VEROLI & FILS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 61.519.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034636.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

TECHNO INDUSTRIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 53.094.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034638.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

UCHIMATA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 17.561.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

UCHIMATA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(034598.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

TRANQUERA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.683.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

TRANQUERA INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(034599.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

DUALON INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 13.079.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

DUALON INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(034600.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

CITE GERANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 22.435.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034616.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

ARAN HOTELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 47.516.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034621.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.667.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(034601.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

**COFI, COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 9.539.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE

et sous forme abrégée COFI, Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(034587.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

**COFI, COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 9.539.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE

et sous forme abrégée COFI, Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(034586.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

BUROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Scheleck, route de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 92.364.

L'an deux mille trois, le seize juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUROLUX S.A., avec siège social à L-3429 Dudelange, 147, route de Burange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 92.364,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 404 du 14 avril 2003.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Antoine Manuel Pires, gérant de sociétés, demeurant à F-57480 Petite-Hettange, 13, route Nationale.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Martine Cécile Andrée Vion, employée privée, demeurant à F-57480 Petite-Hettange, 13, route Nationale.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Emmanuelle Pires, étudiante, demeurant à F-57480 Petite-Hettange, 13, route Nationale.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Transfert du siège social de L-3429 Dudelange, 147, route de Burange à L-3225 Bettembourg, Z.I. du Scheleck, route de Dudelange.

Modification afférent de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-3429 Dudelange, 147, route de Burange à L-3225 Bettembourg, Z.I. du Scheleck, route de Dudelange.

Suite à cette décision l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi à Bettembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Pires, M. Vion, E. Pires, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2003, vol. 888, fol. 82, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2003.

F. Kessler.

(034307.3/219/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

BUROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Scheleck, route de Dudelange.

R. C. Luxembourg B 92.364.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 juin 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2003.

F. Kessler.

(034309.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

LEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 68.901.

In the year two thousand and three, on the twenty-eighth day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of LEISURE HOLDING S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, (R.C. Luxembourg, section B number 68.901), incorporated by deed of the undersigned notary, on February 17, 1999, published in the Mémorial C number 402 of June 2, 1999, here after: the «Company».

The Articles of Incorporation of the Company have been amended by deed of the undersigned notary:

- on August 9, 1999, published in the Mémorial C, number 807 of October 29, 1999;

- on February 16, 2001, published in the Mémorial C number 880 of October 15, 2001.

The Meeting is declared open at 4.30 p.m. and is presided over by Mrs Danielle Schroeder, company manager, with professional address in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary Mrs Marie-Thérèse Lambert, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Antoine Hientgen, economist, with professional address in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to record that:

a) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

b) As appears from the attendance list, the twenty-five thousand nine hundred fifty-four (25,954) shares, representing the whole subscribed capital of the Company, fixed at two million five hundred ninety-five thousand four hundred United

States dollars (2,595,400.- USD) are represented at the present Extraordinary General Meeting of the shareholders, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

c) That the agenda of the meeting is the following:

1.- Conversion of the corporate capital from United States Dollars to Euro at an exchange rate USD / Euro being 1,045 USD for one Euro, with effect from 1st January 2003, to set the corporate capital at two million four hundred eighty-three thousand six hundred thirty-six Euro and thirty-six cents (2,483,636.36 EUR) with abolition of the par value of the twenty-five thousand nine hundred and fifty-four (25,954) shares.

2.- To set the authorized capital at two million eight hundred seventy thousand eight hundred thirteen Euros and forty cents (2,870,813.40 EUR).

3.- Increase of the authorized capital from two million eight hundred seventy thousand eight hundred thirteen Euros and forty cents (2,870,813.40 EUR) to fifteen million Euro (15,000,000.- EUR) to be valid for a period of five years as from the date of publication of the present deed.

4.- Amendment of the Articles of Incorporation concerning the corporate capital.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders decides to convert, with retroactive and economic effect on January 1, 2003 of the Company's subscribed capital from US Dollars (USD) into Euro (EUR) at an exchange rate USD / Euro being one point zero forty-five United States dollars (1.045 USD) for one Euro (1.- EUR).

Furthermore the Extraordinary General Meeting of shareholders decides to cancel the current par value of all twenty-five thousand nine hundred fifty-four (25,954) existing shares of the Company.

After conversion from US Dollars (USD) into Euro (EUR) and cancellation of the par value of all shares, the subscribed and paid-in capital will then amount to two million four hundred eighty-three thousand six hundred thirty-six Euro and thirty-six cents (2,483,636.36 EUR) divided into twenty-five thousand nine hundred fifty-four (25,954) shares without a par value.

As a consequence of this conversion, all necessary powers are granted to the Board of Directors of the Company, to convert all accounts in the Company's books, with effect as from January 1st, 2003, from its present currency of US Dollars (USD) into Euro.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders decides to convert as well the authorized capital of the Company of an amount of three million US dollars (3,000,000.- USD) into an amount expressed in Euro (EUR) of two million eight hundred seventy thousand eight hundred thirteen Euro and forty cents (2,870,813.40 EUR) when applying the same exchange rate as mentioned here above.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders decides, accordingly to the report of the Board of Directors of the Company, in conformity with Article 32-3 (5) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, to increase the presently converted authorized capital from two million eight hundred seventy thousand eight hundred thirteen Euro and forty cents (2,870,813.40 EUR) to fifteen million Euro (15,000,000.- EUR) and to grant full powers to the Board of Directors, during a period of five (5) years, starting after the date of publication of this present deed, to increase in one or several times the subscribed capital, without however reserving to then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

Said report of the Board of Directors, dated April 23, 2003, being signed *ne varietur* by the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

As a result of the above taken resolutions, the Extraordinary General Meeting of shareholders decides to amend Article three (3) of the Articles of Incorporation.

The Extraordinary General Meeting of shareholders decides to give Article three (3) of the Articles of Incorporation the following wording:

Art. 3.

«The subscribed share capital is set at two million four hundred eighty-three thousand six hundred thirty-six Euro and thirty-six cents (2,483,636.36 EUR) and is divided into twenty-five thousand nine hundred fifty-four (25,954) shares without a par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at fifteen million Euro (15,000,000.- EUR) to be divided into shares without a par value.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of April 28, 2003, in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C,

to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddrei, den achtundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft LEISURE HOLDING S.A., eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg (R.C. Luxemburg, B Nr. 68.901), gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 17. Februar 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 402 vom 02. Juni 1999, statt, hier nach die «Gesellschaft».

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch Urkunden, aufgenommen durch den amtierenden Notar:

- am 9. August 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 807 vom 29. Oktober 1999;
- am 16. Februar 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 880 vom 15. Oktober 2001.

Die Versammlung wurde um 16.30 Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Danielle Schroeder, company manager, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Marie-Thérèse Lambert, Angestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Antoine Hientgen, Economist, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Vorsitzende bittet den Notar folgendes festzuhalten:

a) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien sowie der anwesenden und vertretenen Aktionären beigebogen. Diese Liste und auch die Vollmachten werden, nachdem sie unterschrieben wurden, mit der gegenwärtigen Urkunde registriert.

b) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass fünfundzwanzigtausendneunhundertvierundfünfzig (25.954) Aktien, die das gesamte Aktienkapital in Höhe von zwei Millionen fünfhundertfünfundneunzigtausendvierhundert US Dollar (2.595.400,- USD) darstellen, bei dieser ausserordentlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass gegenwärtige Versammlung rechtmässig zusammengetreten ist.

c) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

1.- Umwandlung des gezeichneten Gesellschaftskapitals rückwirkend zum 1. Januar 2003 von US Dollar (USD) in Euro (EUR) zum Wechselkurs von 1,045 USD für 1,- EUR und Festlegung des gezeichneten Gesellschaftskapitals auf zwei Millionen vierhundertdreiundachtzigtausendsechshundertsechunddreissig Euro und sechsunddreissig Cents (2.483.636,36 EUR) mit Streichung des aktuellen Nennwertes der fünfundzwanzigtausendneunhundertvierundfünfzig (25.954) bestehenden Aktien.

2.- Festlegung des genehmigten Kapitals auf zwei Millionen achthundertsiebzigttausendachthundertdreizehn Euro und vierzig Cents (2.870.813,40 EUR).

3.- Erhöhung des genehmigten Kapitals von zwei Millionen achthundertsiebzigttausendachthundertdreizehn Euro und vierzig Cents (2.870.813,40 EUR) auf fünfzehn Millionen Euro (15.000.000,- EUR) gültig für eine Dauer von fünf (5) Jahren ab Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde.

4.- Abänderung der Satzung der Gesellschaft, betreffend das Gesellschaftskapital.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital, rückwirkend und mit wirtschaftlicher Wirkung zum 1. Januar 2003 von US Dollar (USD) in Euro (EUR) zum Wechselkurs von einem Komma Null fünfundvierzig US Dollar (1,045 USD) für einen Euro (1,- EUR), umzuwandeln.

Außerdem beschließt die Generalversammlung den aktuellen Nennwert aller fünfundzwanzigtausendneunhundertvierundfünfzig (25.954) bestehenden Aktien abzuschaffen.

Nach der Umwandlung von US Dollar (USD) in Euro (EUR) und der Abschaffung des Nennwertes aller Aktien, beträgt alsdann das gezeichnete und eingezahlte Kapital der Gesellschaft zwei Millionen vierhundertdreiundachtzigtausend-

sechshundertsechunddreissig Euro und sechsunddreissig Cents (2.483.636,36 EUR) eingeteilt in fünfundzwanzigtausendneuhundertvierundfünfzig (25.954) Aktien ohne Nennwert.

Als Folge dieser Umstellung, wird dem Verwaltungsrat der Gesellschaft alle notwendigen Vollmachten erteilt um, rückwirkend zum 1. Januar 2003, alle Konten in den Büchern der Gesellschaft zu dem oben genannten Wechselkurs in Euro umzuwandeln.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt ebenfalls das genehmigte Kapital von drei Millionen US Dollar (3.000.000,- USD) zu demselben oben genannten Wechselkurs umzuwandeln, so dass dieses zwei Millionen achthundertsiebzigttausendachthundertdreizehn Euro und vierzig Cents (2.870.813,40 EUR) beträgt.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, entsprechend dem Bericht des Verwaltungsrates laut Artikel 32-3 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, das soeben umgewandelte genehmigte Kapital von zwei Millionen achthundertsiebzigttausendachthundertdreizehn Euro und vierzig Cents (2.870.813,40 EUR) auf fünfzehn Millionen Euro (15.000.000,- EUR) zu erhöhen und ermächtigt den Verwaltungsrat, für eine Dauer von fünf (5) Jahren ab Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde, in einem oder mehreren Vorgängen die Kapitalerhöhung zu tätigen, ohne jedoch den vorherigen Aktionären ein Vorzugsrecht zur Zeichnung der neuen auszugebenden Aktien einzuräumen.

Dieser Bericht des Verwaltungsrates vom 23. April 2003, nachdem er von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde angeheftet, um derselben einregistriert zu werden.

Vierter Beschluss

Als Folge der vorerwähnten genommenen Beschlüsse, beschließt die außerordentliche Generalversammlung Artikel drei (3) der Satzung abzuändern.

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt Artikel drei (3) der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3.

«Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zwei Millionen vierhundertdreißigtausendsechshundertsechunddreissig Euro und sechsunddreissig Cents (2.483.636,36 EUR) und ist eingeteilt in fünfundzwanzigtausendneuhundertvierundfünfzig (25.954) Aktien ohne Nennwert.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien,

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf fünfzehn Millionen Euro (15.000.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in Aktien ohne Nennwert.

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder reduziert werden, durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren ab Veröffentlichung des Protokolls der außerordentlichen Generalversammlung vom 28. April 2003, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich Forderungen bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompartenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der Kompartenten die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäss dem Wunsch derselben Kompartenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Gezeichnet: D. Schroeder, M.T. Lambert, A. Hientgen, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch/Alzette, am 5. Mai 2003, Band 877, Blatt 11, Feld 1. – Erhalten 12 Euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Beles, den 26. Juni 2003.

J.-J. Wagner.

(034287.3/239/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

LEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 68.901.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juin 2003.

J.-J. Wagner.

(034288.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

EUROPORTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 70.126.

L'an deux mille trois, le trente avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EUROPORTAL S.A., (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70.125.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 617 du 18 août 1999.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 352 du 5 juin 2002.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Alessandro Di Roberto, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Estelle Bonilavri, employée privée, demeurant à F-Hussigny.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Florence Calamari, employée privée, demeurant à F-Hussigny.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les quatorze mille deux cents (14.200) actions représentant l'intégralité du capital social, fixé à cent quarante-deux mille euros (142.000,- EUR) sont toutes présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant comme dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution anticipée de la Société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur, Détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris chaque fois et à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer en qualité de liquidateur de la Société: Maître Arsène Kronshagen, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:
- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que la rémunération du liquidateur, pour l'exécution de ses fonctions et activités de cette liquidation, s'éleva à deux mille euros (2.000,- EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société EUROPORTAL S.A., pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'au jour de la présente assemblée générale décidant la mise en liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Di Roberto, E. Bonilavri, F. Calamari, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2003, vol. 877, fol. 12, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juin 2003.

J.-J. Wagner.

(034291.3/239/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

DU FORT INVESTORS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.603.

—

Le bilan consolidé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

DU FORT INVESTORS

Signature / Signature

Director / Director

(034603.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

CGRH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8215 Mamer, 11, rue de Bellevue.

R. C. Luxembourg B 49.143.

—

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06491, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Signature.

(034637.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

LINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 40.685.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034639.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

B & B BEPUVO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05649, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Perte de l'exercice 1998	- 377.558,04 NLG
Report à nouveau	- 377.558,04 NLG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034457.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

B & B BEPUVO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05651, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 377.558,04 NLG
Perte de l'exercice 1999	- 1.218.597,59 NLG
Report à nouveau	- 1.596.155,63 NLG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034459.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

B & B BEPUVO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05654, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 1.596.155,63 NLG
Perte de l'exercice 2000	- 22.123.499,72 NLG
Report à nouveau	- 23.719.655,35 NLG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034460.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

B & B BEPUVO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05655, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 10.763.510,32 EUR
Bénéfice de l'exercice 2001	250.587,50 EUR
Report à nouveau	- 10.512.922,82 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034462.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

APHRODITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 94.019.

STATUTS

L'an deux mille trois, le six juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Philip Niarchos, administrateur, demeurant à CH-7500 St. Moritz, Via Marguns 27, représenté par Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 22 mai 2003,

2) Monsieur Spyros Niarchos, administrateur, demeurant à CH-7500 St. Moritz, Via Marguns 27, représenté par Monsieur Luc Braun, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé du 16 mai 2003,

3) Madame Maria Isabella Niarchos-Gouaze, femme au foyer, demeurant à CH-7500 St. Moritz, Via Marguns 27, représentée par Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 16 mai 2003.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}.

Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourraient le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

La société prend la dénomination de APHRODITE, S.à r.l.

Art. 3.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 4.

La société a pour objet l'étude, la réalisation, la coordination, le développement et l'administration, ainsi que l'acquisition, la vente et la gestion de projets immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement à son objet social.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui est de nature à favoriser son développement.

Art. 5.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6.

Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR) représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et les documents de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 10.

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Ils peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par décision des associés.

Art. 11.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par exception, le premier exercice comprendra le temps à courir depuis le jour de la formation de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15.

Un bilan, ainsi qu'un compte de profits et pertes sont dressés annuellement. Sur le bénéfice net, un prélèvement de cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve est obligatoire.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 16.

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1) Monsieur Philip Niarchos, prénommé, cent soixante-huit parts sociales.	168
2) Monsieur Spyros Niarchos, prénommé, cent soixante-huit parts sociales.	168
3) Madame Maria Isabella Niarchos-Gouaze, prénommée, cent soixante-huit parts sociales.	168
Total: cinq cent quatre parts sociales.	504

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de 900,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) L'assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Donald M. Harrison, administrateur de sociétés, demeurant à MC-98000 Monte-Carlo, 11, avenue St. Michel,

b) Monsieur Remo Schurmann, administrateur de sociétés, demeurant à MC-98000 Monaco, 18, Quai Jean-Charles Rey,

c) Monsieur Christoph Klemm, administrateur de sociétés, demeurant à MC-98000 Monte-Carlo, place des Moulins,

d) Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

2) L'adresse de la société est fixée à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Braun, P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, vol. 17CS, fol. 98, case 4. – Reçu 126 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

P. Frieders.

(034789.3/212/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

FIN 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 76.146.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034640.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

BBVA INVESTMENT ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 27.710.

L'an deux mille trois, le trente avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BBVA INVESTMENT ADVISORY COMPANY, une société anonyme, établie et ayant son siège social au 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 27.710, (ci-après: «la Société»).

La Société a été constituée originellement sous la dénomination de BILBAO VIZCAYA INVESTMENT ADVISORY COMPANY, suivant acte notarié du 28 mars 1988, publié au Mémorial C numéro 119 du 6 mai 1988.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes notariés:

- du 17 février 1989, publié au Mémorial C numéro 85 du 3 avril 1989;

- du 23 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 875 du 6 décembre 2000 (acte contenant outre diverses modifications, le changement de la raison sociale de la Société en BBVA INVESTMENT ADVISORY COMPANY).

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Philippe Visconti, Sous-Directeur, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Véronique Jean, Mandataire Principale, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Chantal Hagen De Mulder, Fondé de Pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Strassen (Luxembourg) à la Ville de Luxembourg et décide de modifier en conséquence, le premier alinéa de l'article quatre (4) des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 4. Premier alinéa.

«Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer la nouvelle adresse de la société au:

«20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Visconti, V. Jean, C. Hagen De Mulder, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2003, vol. 877, fol. 12, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juin 2003.

J.-J. Wagner.

(034289.3/239/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

BBVA INVESTMENT ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 27.710.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juin 2003.

J.-J. Wagner.

(034290.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

**EURO INTEGRATING SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MICRO.COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 89.538.

L'an deux mille trois, le deux mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de MICRO.COM, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, (la «Société»).

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 89.538,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1693 du 27 novembre 2002.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; les deux agissant en leurs qualités de signataires de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Roberto Manciocchi, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations des associés, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société décide de changer la raison sociale de la Société de MICRO.COM, S.à r.l. en celle de EURO INTEGRATING SYSTEMS, S.à r.l., et décide de modifier en conséquence l'article quatre (4) des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 4.

«La société prend la dénomination de EURO INTEGRATING SYSTEMS, S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'élargir l'actuel objet social de la Société en ajoutant, à côté de celui d'une société de participations financières (SOPARFI), les prestations supplémentaires suivantes:

«- la production, la transformation, le commerce, la distribution, l'intermédiation, l'importation, l'exportation et le consulting concernant: appareils, composants, ordinateurs, softwares, dispositifs électriques, électroniques, mécaniques, électromécaniques, de robot, de mesurage et d'étalonnage ainsi que des infrastructures qui s'y rapportent, civiles et industrielles, préfabriquées et non, moyens de transport et/ou véhicules automobile compris;

- des opérations d'achat et de vente, d'intermédiations immobilières internationales;

- le commerce, la distribution, l'importation et l'exportation de véhicules en général;

- tout ce qui n'a pas été expressément mentionné mais qui concerne directement ou indirectement les points précédents.»

Troisième résolution

Afin de refléter le prédit changement à l'objet social de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de reproduire à nouveau le texte intégral de l'objet social et de donner par conséquent à l'article deux (2) des statuts de la Société, la teneur suivante:

Art. 2.

«La société a pour objets:

- la production, la transformation, le commerce, la distribution, l'intermédiation, l'importation, l'exportation et le consulting concernant: appareils, composants, ordinateurs, logiciels, dispositifs électriques, électroniques, mécaniques, électromécaniques, de robot, de mesurage et d'étalonnage ainsi que des infrastructures qui s'y rapportent, civiles et industrielles, préfabriquées et non, moyens de transport et/ou véhicules automobile compris;

- des opérations d'achat et de vente, d'intermédiations immobilières internationales;

- le commerce, la distribution, l'importation et l'exportation de véhicules en général;

- tout ce qui n'a pas été expressément mentionné mais qui concerne directement ou indirectement les points précédents.

La société a pour de plus pour objet la prise de participations de quelque façon que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, aussi bien que transférer par vente, échange ou autrement des actions, obligations ou autres valeurs mobilières et posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille. La société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations. Elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation tous concours, prêts, avances et garanties.

La société aura également pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisant.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.M. Debaty, R. Manciocchi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2003, vol. 877, fol. 16, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juin 2003.

J.-J. Wagner.

(034292.3/239/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

**EURO INTEGRATING SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MICRO.COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 89.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juin 2003.

J.-J. Wagner.

(034293.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

INTERNI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 88.351.

Réunion du Conseil d'Administration

Compte rendu du 22 avril 2003

Date réunion: 22 avril 2003

Présents:

- Mauro Mariani, Administrateur
- Sandro Mariani, Administrateur et Gérant
- Maurizio Favalessa, Gérant technique

Rapporteur:

- Mauro Mariani

Ordre du jour:

- Démission du gérant technique, Maurizio Favalessa.
- Nomination du nouveau gérant technique.

Compte rendu

- Le conseil d'administration a accepté à l'unanimité la démission de Maurizio Favalessa en tant que gérant technique de la société.

- Le conseil d'administration a voté à l'unanimité la nomination de Sandro Mariani en tant que nouveau gérant technique de la société.

M. Mariani / S. Mariani / M. Favalessa

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2003, réf. LSO-AE06717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(034311.3/237/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

LUROM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 74.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05614, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	- 24.612,41 EUR
Perte de l'exercice	- 12.512,37 EUR
Report à nouveau	- 37.124,78 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034443.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

MAGNOLIABIRD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05618, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	- 12.109,25 EUR
Bénéfice de l'exercice	737.247,91 EUR
./. Affectation à la réserve légale.....	- 3.100,00 EUR
Report à nouveau	722.038,66 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034446.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

KATAI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 74.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05620, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	- 24.985,89 EUR
Perte de l'exercice	- 5.646,48 EUR
Report à nouveau	- 30.632,37 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034448.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

RANIUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05629, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	- 11.665,41 EUR
Perte de l'exercice	- 11.805,54 EUR
Report à nouveau	- 23.470,95 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034453.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

OLIVE OIL FACTORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 81.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05633, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.	- 5.952,70 EUR
Perte de l'exercice.	- 8.276,27 EUR
Report à nouveau.	- 14.228,97 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034455.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

GRUPE EUROPEEN D'INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 58.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05639, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.	- 43.673,09 EUR
Perte de l'exercice.	- 10.587,82 EUR
Report à nouveau.	- 54.260,91 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034456.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

IMPÉRIO BONANÇA - COMPANHIA DE SEGUROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 50.572.

Pour effet de registre, nous avons l'honneur de vous communiquer le changement d'adresse de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg de IMPERIO BONANÇA - COMPANHIA DE SEGUROS S.A., Société Anonyme avec siège social à Lisbonne, Avenida José Malhoa 9, qui sera dorénavant la suivante: 5, Z.A.I., Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

G. Frazão

Mandataire Général

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034356.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

GUBBIO, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 93.518.

Assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2003

L'an deux mille trois, le 11 juin 2003

Monsieur Gon Jean et Madame Anne-Marie Ceccacci

seuls associés de la société GUBBIO, S.à r.l., constituée suivant acte n° 6298 du 8 mai 2003

agissant en leur qualité d'associé, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Ils modifient l'engagement de la société dans le sens suivant:

La société est engagée par la signature du gérant technique.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2003.

G. Jean / A.-M. Ceccacci.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034392.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

CAPITAL INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 8.833.

EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 29 avril 2003 a décidé:

- La ratification de la cooptation de Paul G. Haaga, Jr. and Thierry Vandeventer en tant qu'administrateurs de la société depuis le 18 octobre 2002 et ce jusqu'à la date de la présente assemblée;
 - La décharge des administrateurs et réviseur d'entreprises jusqu'à la date de la présente assemblée;
 - L'élection de Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Paul G. Haaga, Jr., Hamish Forsyth, Robert Ronus et Thierry Vandeventer en tant qu'administrateurs pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en avril 2004;
 - Le renouvellement le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour CAPITAL INTERNATIONAL FUND

J.-F. Richard

Agent domiciliataire de CAPITAL INTERNATIONAL FUND

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034556.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

KIMBA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 56.566.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre du 28 avril 2003 que HALSEY, S.à r.l. a démissionné avec effet immédiat en tant que gérant de KIMBA HOLDINGS, S.à r.l.

HALSEY, S.à r.l.

K. Segers

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01701. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(034445.3/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

ZEUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 94.018.

STATUTS

L'an deux mille trois, le six juin,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Maria Isabella Niarchos-Gouaze, femme au foyer, demeurant à CH-7500 St. Moritz, Via Marguns 27, représentée par Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 16 mai 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}.

La société prend la dénomination de ZEUS, S.à r.l.

Art. 2.

Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3.

La société a pour objet l'étude, la réalisation, la coordination, le développement et l'administration, ainsi que l'acquisition, la vente et la gestion de projets immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement à son objet social.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui est de nature à favoriser son développement.

Art. 4.

La durée de la société est illimitée.

Art. 5.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2003.

Art. 6.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique.

Art. 8.

Les créanciers, héritiers ou ayants droit de l'associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9.

Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10.

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 11.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

Art. 13.

Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant toutes les valeurs de l'actif et du passif de la société.

Art. 14.

Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous les amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 15.

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par l'associée unique, Madame Maria Isabella Niarchos-Gouaze, femme au foyer, demeurant à CH-7500 St. Moritz, Via Marguns 27, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 900,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont désignés comme gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Donald M. Harrison, administrateur de sociétés, demeurant à MC-98000 Monte-Carlo, 11, avenue St. Michel,

b) Monsieur Remo Schurmann, administrateur de sociétés, demeurant à MC-98000 Monaco, 18, Quai Jean-Charles Rey,

c) Monsieur Christoph Klemm, administrateur de sociétés, demeurant à MC-98000 Monte-Carlo, place des Moulins,

d) Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

2) L'adresse de la société est fixée à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, vol. 17CS, fol. 98, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

P. Frieders.

(034788.3/212/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

FORRES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 84.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05660, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	- 3.750,39 EUR
Bénéfice de l'exercice.....	13.691,97 EUR
./. Affectation à la réserve légale.....	- 497,08 EUR
Report à nouveau.....	9.444,50 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034465.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

LOWER BASIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 62.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05665, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	458.445,07 USD
Bénéfice de l'exercice.....	158.012,22 USD
./. Affectation à la réserve légale.....	- 5.871,32 USD
Report à nouveau.....	610.585,97 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034466.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

SOLUPORT S.A.H., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 4.477.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 6 mai 2003 que M. Bob Bernard, liquidateur, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à.r.l., réviseurs d'entreprises R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 mai 2003 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 31 mars 2003 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour avis sincère et conforme
 Pour SOLUPOINT S.A.H. (en liquidation)
 B. Bernard
 Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05910. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034583.3/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

GLOBAL FRESH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9061 Ettelbruck, 26A, Cité Lopert.
 R. C. Diekirch B 4.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Diekirch, le 27 juin 2003, réf. DSO-AF00233, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} juillet 2003.

Signature.

(901524.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2003.

LUXEMBOURG CARGO AGENCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9061 Ettelbruck, 26A, Cité Lopert.
 R. C. Diekirch B 3.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Diekirch, le 27 juin 2003, réf. DSO-AF00234, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} juillet 2003.

Signature.

(901523.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} juillet 2003.

**MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
 (anc. TOPSFIELD S.A.).**

Registered office: Luxembourg.
 R. C. Luxembourg B 91.841.

In the year two thousand three, on the nineteenth of May.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of TOPSFIELD S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on January 23, 2003, not yet published.

The meeting was opened by Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing in F-Metz, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle,

The meeting elected as scrutineer Mrs Sandrine Martz, accountant, residing in F-Rangeveaux.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the number of the shares and the par value of the shares, so that the capital will be 31,000.- EUR represented by 15,500 shares of 2 EUR each.

2. Subsequent amendment of the article 5 of the articles of association,

3. Change of the name of the company into MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE INVESTMENT S.A.

4. Subsequent amendment of the article 1 of the Articles of Association.

5. Acceptance of the resignation of CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. as Director of the Company.

6. Appointment of Mr Jacobus Schouten, with professional address at First Britania, 424 Herengracht 1017 BZ, Amsterdam, The Netherlands as Director of the Company.

7. To authorize the board of directors to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to Mr Jacobus Schouten who can engage the company by his sole signature.

8. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the number of the shares and the par value of the shares, so that the first paragraph of article 5 of the articles of association will be read as follows:

«Article 5. 1st paragraph

The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (31.000.- EUR) represented by fifteen thousand five hundred (15.500) shares with a par value of two euro (2.- EUR) each.»

Second resolution

The general meeting decides to change the name of the company into MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE INVESTMENT S.A. and decides to modify article 1 of the articles of association as follows:

«Article 1

There is established hereby a société anonyme under the name of MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE INVESTMENT S.A.»

Third resolution

The general meeting decides to accept the resignation of:

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. as director of the company and decides to grant full discharge to it for the exercise of its mandate.

Fourth resolution

The general meeting decides to elect one new director, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2007:

Mr Jacobus Schouten, company director, born at Amsterdam (The Netherlands), on November 28, 1954, with professional address at First Britania, 424 Herengracht 1017 BZ, Amsterdam, The Netherlands.

Fifth resolution

The general meeting decides to authorize the board of directors to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to Mr Jacobus Schouten, prenamed.

Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., T.C.G. GESTION S.A. and Mr Jacobus Schouten, duly present or represented, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote, Mr Jacobus Schouten, as managing director to bind the company by its sole signature for matters of daily management.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro (750.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOPSFIELD S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 janvier 2003, non encore publié.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant à F-Metz,

qui désigne comme secrétaire Mme Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Sandrine Martz, comptable, demeurant à F-Rangeveaux.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement du nombre des actions et de la valeur nominale des actions, c'est ainsi que le capital sera de 31.000.- EUR représenté par 15.500 actions de 2.- EUR chacune.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3. Changement de la dénomination de la société en MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE INVESTMENT S.A.

4. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

5. Acceptation de la démission de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. comme administrateur de la société.

6. Nomination de Monsieur Jacobus Schouten, avec adresse professionnelle à First Britania, 424 Herengracht 1017 BZ, Amsterdam, Pays-Bas comme administrateur de la société.

7. Autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation concernant cette gestion à Monsieur Jacobus Schouten qui peut engager la société par sa seule signature.

8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le nombre des actions et la valeur nominale des actions de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts sera lu comme suit:

«Article 5. 1^{er} alinéa

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE INVESTMENT S.A. et décide de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«Article 1^{er}

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE INVESTMENT S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. comme administrateur de la société et lui accorde pleine décharge en ce qui concerne l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2007:

Monsieur Jacobus Schouten, administrateur de société, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 28 novembre 1954, avec adresse professionnelle à First Britania, 424 Herengracht 1017 BZ, Amsterdam, Pays-Bas.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation concernant cette gestion à Monsieur Jacobus Schouten, prénommé, qui peut engager la société par sa seule signature.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., T.C.G. GESTION S.A. et Monsieur Jacobus Schouten, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, Monsieur Jacobus Schouten, comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à environ sept cent cinquante Euros (750,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Martin-Saudax, A. Braquet, S. Martz, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, vol. 17CS, fol. 87, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

G. Lecuit.

(034819.3/220/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 91.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

G. Lecuit.

(034822.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

SOFTWHEELS, Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 94.017.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) I.F.A., INTERNATIONAL FINANCE ASSISTANCE HOLDING S.A., société anonyme holding, avec siège social à Oberanven, 25, rue Andethana,
représentée par un administrateur-délégué, Monsieur François Boudry, administrateur de sociétés, demeurant à Oberanven, 25, rue Andethana,

2) GEFILUX S.A., société anonyme, avec siège social à Oberanven, 25, rue Andethana,
représentée par un administrateur-délégué, Monsieur François Boudry, prénommé.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**Art. 1^{er}.**

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOFTWHEELS.

Art. 2.

Le siège social est établi à Oberanven.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut en outre exercer toutes activités se rapportant au domaine informatique, y inclus la conception, le développement et la commercialisation de logiciels et de sites informatiques, ainsi que l'achat, la vente, l'import, l'export, le commerce de gros de matériel informatique, de téléphonie, de systèmes d'alarme vidéo et radio, de même que la consultance informatique et le courtage de tout équipement afférent à ce domaine, ainsi que tous services y attachés.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions**Art. 5.**

Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Conseil d'Administration

Art. 6.

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 9.

La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11.

Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12.

La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13.

L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai à 15.00 heures et pour la première fois en l'an 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 14.

L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2003.

Art. 15.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16.

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17.

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) I.F.A. INTERNATIONAL FINANCE ASSISTANCE HOLDING S.A., préqualifiée, trente actions	30
2) GEFILUX S.A., préqualifiée, deux actions	2
Total: trente-deux actions	32

Toutes les actions ont été intégralement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement 1.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur François Boudry, administrateur de sociétés, demeurant à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana,
 - b) I.F.A., INTERNATIONAL FINANCE ASSISTANCE HOLDING S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana,
 - c) GEFILUX S.A., société anonyme, avec siège social à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
- 3.- Est nommée commissaire aux comptes:
VERICOM S.A., avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
- 4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à Monsieur François Boudry, préqualifié, pouvant engager la société par sa signature individuelle.

Réunion du Conseil d'Administration

Et aussitôt les administrateurs prédésignés se sont réunis en conseil et, à l'unanimité ont nommé administrateur-délégué Monsieur François Boudry, préqualifié, pouvant engager la société par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Boudry, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, vol. 17CS, fol. 98, case 6. – Reçu 320 euros.

Le Releveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

P. Frieders.

(034792.3/212/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

INVESTOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 10.605.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF06450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

Signature.

(034161.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

KROINV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05680, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 9.401,73 EUR
Perte de l'exercice	- 12.637,24 EUR
Report à nouveau	- 22.038,97 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034468.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

**GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 75.032.

L'an deux mille trois, le douze juin.

Par-devant Nous, Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 75.032, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 358 du 18 mai 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Bettendorff, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Georges Sandt, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Geneviève Adam, Attachée de Direction stagiaire à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1.- Toutes les actions représentant étant nominatives, des avis de convocation ont été envoyés aux actionnaires nominatifs par lettres recommandées le 26 mai 2003.

L'assemblée est dès lors régulièrement convoquée.

2.- Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

3.- Il existe actuellement cent trente (130) actions nominatives, représentant l'intégralité du capital social. Il résulte de la liste de présence que cent trente (130) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

4.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

a) Modification de l'article 15 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la société et qui accomplira tous les devoirs prescrits par les dispositions légales en vigueur.»

b) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts de la société pour lui donner la teneur:

«**Art. 15.** Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la société et qui accomplira tous les devoirs prescrits par les dispositions légales en vigueur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à sept cents euros (€ 700).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Bettendorff, G. Sandt, G. Adam, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 16 juin 2003, vol. 427, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharge, le 26 juin 2003.

A. Weber.

(034286.2/236/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

BECOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6660 Born, 1, Schlassstrooss.

R. C. Diekirch B 93.323.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
tenue à Born, le 27 juin 2003*

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2002.

L'Assemblée Générale accepte la démission de la LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes et nomme nouveau commissaire aux comptes la LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l. ayant son siège à L-2763 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

L'Assemblée Générale constate que les mandats des administrateurs sont venus à échéance.

L'Assemblée générale décide à l'unanimité des voix de renouveler les mandats pour une durée des six années.

7. Conseil d'Administration

- Monsieur Hein Jos, Président du Conseil, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss 1
- Madame Hein Betty, demeurant à L-6794 Grevenmacher, route du Vin, 10
- Monsieur Hein Mike, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss 8
- Monsieur Hein Carlo, demeurant à L-6686 Mertert, rue de Wasserbillig, 51

8. Commissaire aux comptes

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, rue Ste Zithe 12.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901515.3/680/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 juin 2003.

MAQUILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3322 Berchem, 3, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 93.134.

—
Assemblée Générale extraordinaire du 24 juin 2003

1) Nomination de Monsieur Kisch Romain, entrepreneur de construction, demeurant à L-9264 Diekirch, 20, rue P. Olingen, comme gérant technique pour l'activité des travaux de gros-oeuvres.

2) Confirmation de Monsieur Julien Maquil, employé privé, demeurant à L-5852 Hesperange, 21, rue d'Iltzig comme gérant technique pour l'activité de promotion immobilière.

Conformément à l'article 11 des statuts, chacun des 2 gérants pourra engager individuellement la société dans son secteur d'activité.

Berchem, le 24 juin 2003.

J. Maquil.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. DSO-AF00204. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(034589.3/591/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

FIDEI CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 68.731.

—
Le bilan au 31 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF06448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034157.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

IKANO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 68.837.

—
EXTRAIT

Le 23 décembre 2002, les Administrateurs de IKANO FUNDS ont unanimement décidé avec effet au 1^{er} janvier 2003:

1. Le transfert du siège social de IKANO FUNDS du 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg aux bureaux de CITIBANK INTERNATIONAL plc, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

2. La nomination de CITIBANK INTERNATIONAL plc en tant qu'agent de cotation pour IKANO FUNDS en remplacement de J.P MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

J.-F. Richard

Company Administration Department

J.P MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Ancien Agent Domiciliaire et Ancien Agent de Cotation

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00258. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034641.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 juillet 2003.

MARSH MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 26.129.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Signature.

(034400.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

MARSH MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 26.129.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le vendredi 6 juin 2003 à 10.00 heures
au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg*

- L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

M. Andrew D. Carr, c/o Marsh Bermuda Ltd, Victoria Hall, HM HX Hamilton, Bermuda

M. Paul Beghin, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

M. Claude Weber, 82, rue du Cimetière, L-7313 Heisdorf,

pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2003;

- L'Assemblée nomme DELOITTE & TOUCHE S.A. comme Commissaire aux Comptes. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2004 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034404.3/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.
